

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29/11/2018

Présents : Mmes et Mrs BAYLET, LASTRA, MIREMONT, RIQUIER, ETCHART, LATXAGUE – RAUD, TERRER, DARRORT, BEHOTEGUY, DESTRIKATS, SABAROTS, MIRAILH.

Absents : M. GAPP donne pouvoir à Mr LATXAGUE

Mme DUFOURG donne pouvoir à Mme TERRER

Mme MONFORT donne pouvoir à MME RAUD.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

BUREAU MUNICIPAL

Délibération pas à l'ordre du jour :

Régularisation d'écritures de compte 51178 : adoptée à l'unanimité.

La délibération soumise au vote des élus permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019 : adoptée à l'unanimité.

1-BUDGET COMMUNE

Décision modificative n°2 :

Des dépenses imprévues sont intervenues et nécessitent d'actualiser les articles qui pourraient être déficitaires.

Fonctionnement : 48 007€ prélevés sur les dépenses imprévues

Solde dépenses imprévues : 86057- 48 007€ =38 050

Investissement : travaux supplémentaires au restaurant Andriou pour profiter des aides associées à des travaux d'amélioration de l'isolation et du chauffage des bâtiments

Monsieur le Maire interrogera le COL pour tous ces travaux au titre de la copropriété.

Travaux conditionnés par l'obtention des aides attendues.

3 devis présentés pour le système de chauffage toujours à Andriou

Trois entreprises ont répondu dans des gammes tarifaires très variables.

Après plusieurs avis donnés par des membres du conseil municipal, notamment quant au matériel proposé le devis de l'entreprise EURO CLIM est retenu.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2-Registre Electoral Unique (REU).

Désignation d'un représentant municipal

Titulaire : Mme Terrer

Suppléante : Mme Dufourg

3- Poste accueil mairie et APC.

Monsieur le Maire rappelle le choix de Frédéric Sarcos pour assurer les fonctions en accueil Mairie et en accueil Agence Postale à compter du 1 décembre.

4- Contrat CNP 2019

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive à échéance. La délibération proposant de confier cette assurance à la CNP est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

5- ERASMUS

Dans le cadre du projet de mobilité en langue étrangère portée par trois enseignantes de l'école, la Commune a eu à gérer les fonds octroyés par l'Europe à ces trois enseignantes. Le solde de 3 803.15 € reste à leur verser.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

I-URBANISME

Antenne relais

Une 2^e personne s'est présentée au nom de Bouygues Télécom en mairie après Madame Lacassin que le Conseil avait reçue à sa demande pour le projet d'implantation d'une antenne relais en téléphonie sur notre commune
Des contacts, auprès de particuliers, ont eu lieu en fonction des situations géographiques pertinentes pour l'implantation de cette antenne.

2-SMBVA : Fusion

Le SMBVA et le SIEAM deviennent le EMMA
Délibération adoptée à l'unanimité. Mrs Lastra et Destribats, en remplacement de C Gapp seront les représentants de la commune auprès de l'EMMA.

II- VIE ASSOCIATIVE

Divers

L'association « Danses d'ailleurs » domiciliée à Saint Andre de Seignanx demande la gratuité des locaux mis à disposition. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

La réunion technique entre les présidents des associations de la Commune et la commission municipale concernée est reportée au mois de juin 2019. Toutefois, un pot de fin d'année sera proposé aux présidents le 13/12/2018.

Les vœux du maire se dérouleront le 12 janvier en soirée à la Mosaïque.

III- ACTION SOCIALE

1-crèche

Un projet de crèche est à l'étude à Saint Laurent de Gosse. La commune met à disposition le terrain. La porteuse du projet investirait à hauteur de 80% du projet total.

Les Communes de Biarrotte et St Barthélemy ne s'engagent pas dans le projet tandis que Saint Laurent de Gosse s'engage pour 5 enfants.

Est-ce que les communes de Saint André de Seignanx et de Biaudos sont prêtes à participer au projet ?

Après explications et discussions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention auprès de la CAF afin de lancer une étude sociale nécessaire pour décider ou non de l'engagement de la Commune.

2

-Bourses communales

Deux demandes de bourses ont été déposées à la mairie.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement de deux parts par bénéficiaire selon les conditions de la délibération en vigueur.

3-Téléthon

L'organisation de la journée du téléthon et la répartition des différentes équipes sont proposées par Nicole Riquier.

IV –ENVIRONNEMENT

1-tarif concession cimetièrè

La délibération est modifiée afin d'intégrer le tarif d'une cavurne.

Il est proposé à 600€.

Adopté à l'unanimité

V- VOIRIE

1-carrefour lotissement Hameau de la porte du marais.

Après plusieurs discussions pour le moment infructueuses, le Conseil Municipal décide de renouveler un rendez-vous sur place avec les entreprises concernées COLAS et AGI INFRA.

2-Route de Peyrehette

Tout le fossé est maintenant busé. La portion est entièrement sécurisée.

Le courrier d'un habitant de St André de Seignanx (route de peyrehette) dénonce la remise en double sens de cette voie de circulation sur toute sa longueur.

Le Conseil Municipal maintient, à l'unanimité, sa position quant à la mise à double sens de circulation.

Une réponse sera faite en ce sens.

3-Allée de Camiade

Cette voie, à partir du 03/12/2018 est désormais à sens unique sur toute sa longueur depuis la route du bourg.

VI- BATIMENTS

1-Bistrot Andriou.

La révision des machines à laver verres et la vaisselle, la révision du réfrigérateur, l'achat d'une table de service et la révision de l'armoire réfrigérante sont programmés.

Remplacement des étagères en bois par des étagères inox, nouvelle table de travail inox.

Installation de portes type « saloon » entre la cuisine et la salle de restaurant.

Poignée de sécurité PMR dans les toilettes.

2-Extension et réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Local PAC : travaux en cours

Mise en service de la nouvelle PAC impossible début janvier car l'augmentation de la puissance nécessaire ne peut se faire rapidement. Donc la mise en service se fera à la livraison des travaux définitifs (Novembre 2019). Elle sera donc installée et prête à fonctionner mais pas mise en service en janvier 2019. L'école restera chauffée cet hiver au moyen de la cuve à fioul.

Avenant lot n°5- plâtrerie- faux plafonds.

Une plus-value de 5 505 € est validée par le Conseil.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1-Conseil communautaire du 17/10/2018

Toutes les délibérations proposées ont été adoptées à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme

Demande d'extension de la zone de préemption des espaces naturels sensibles concernant la tourbière de Passeben à Saint Laurent de Gosse

Convention avec ENEDIS pour renforcer le réseau électrique sur la ZAC de Northon

Convention de répartition de financement des travaux de la route du Bourg à Saint Laurent de Gosse

Convention de répartition de financement des travaux pour la rue de Janin à Ondres

Cession d'un véhicule utilitaire par la Communauté de Communes à la Commune de Saint Martin de Seignanx

Attribution d'une subvention aux Anciens combattants de Saint Laurent de Gosse

Adoption du Règlement d'intervention concernant les conditions d'attribution des subventions aux associations

Fonctionnement et soutien à une association humanitaire dans le cadre de l'organisation des Courses du Seignanx

Adoption du projet de saison culturelle 2019

Adoption de la politique tarifaire dans le cadre le saison culturelle 2019

Adoption des abonnements dans le cadre de la saison culturelle 2019

CLOTURE DE LA SEANCE : 21H31

